

Un toit pour tous

12 août 2016



Cet article est la mise à jour de notre [fiche pédagogique](#) consacrée au logement, extraite de la pochette « Inégalités sociales et discriminations » à destination du jeune public. Vous pouvez consulter les autres fiches sur [l'espace Jeunes de notre site](#) dans notre [rubrique Outils](#).

Le mal-logement, c'est quoi concrètement ?

Notre pays compte 3,8 millions de mal-logés selon la Fondation Abbé Pierre qui tous les ans publie un rapport sur le sujet [1] Mais le mal logement comprend des situations très différentes. D'abord, il y a les personnes dont le logement est de mauvaise qualité : difficile à chauffer, humide, sans sanitaires, etc. Ensuite, il y a celles qui vivent dans un logement trop petit. Enfin, il y a celles qui n'ont pas de logement à elles, qui doivent être hébergées par la famille ou des amis.

Trop de logement sans confort

Plus de deux millions de personnes vivent dans un logement qui manque du confort de base : pas de sanitaires ou de coin cuisine, chauffage rudimentaire, façade dégradée. 330 000 n'ont même pas d'eau courante, de douche ou de WC intérieur. 85 000 vivent dans un habitat de fortune : un mobil home dans un camping ou encore une cabane.

Ne pas avoir de chez soi

810 000 personnes n'ont pas de logement à elles. La plupart, environ 640 000 personnes, vivent hébergées chez des amis ou dans leur famille. Les autres, environ 25 000 vivent durablement à l'hôtel. Enfin, on estime que 140 000 personnes dorment régulièrement dans la rue ou dans des foyers, elles n'ont aucun domicile. Il ne faut pas les confondre avec les sans-abri. Parmi les sans domicile, près de 13 000 personnes dorment sous les ponts ou à la rue chaque soir. Mais bien plus connaissent de gros problèmes de logement qui peuvent les amener, un jour ou l'autre, à coucher dehors. Les personnes dans cette situation cumulent en général les difficultés : pas de travail, pas de famille ou d'amis pour les héberger ou les aider dans leurs démarches, problèmes de santé, etc.

Vivre dans un logement trop petit

On peut avoir un logement à soi avec le confort normal sans pour autant être bien logé : c'est le cas des familles qui sont contraintes de vivre dans de très petites surfaces, surtout dans les grandes villes. La vie à trois enfants dans une chambre et les parents dans le canapé du salon n'est pas facile. 930 000 personnes vivent dans un logement trop petit, selon la Fondation Abbé Pierre.

En moyenne, les 20 % les plus modestes disposent de 26 m² par personne selon l'Insee en 2013, contre 42 m² pour une personne appartenant aux 20 % les plus aisés. Attention, ce sont des moyennes. Dans les grandes villes, les gens occupent de beaucoup plus petites surfaces. Les plus âgés vivent aussi plus souvent dans des logements plus grands que les plus jeunes.

Se loger, ça coûte cher

Beaucoup de familles ou de personnes seules ne gagnent pas assez d'argent pour habiter un espace correct. Il y a de plus en plus de demandes, notamment parce que les jeunes vivent plus longtemps seuls dans leur logement avant de fonder une famille, et que davantage de couples se séparent. L'offre de logements ne suit pas, notamment parce que l'Etat ne construit pas assez de logements sociaux pour les ménages modestes. Les loyers sont très peu encadrés : les propriétaires qui louent ont beaucoup augmenté les prix. Enfin, les allocations logement versées par les Caisses d'allocations familiales ne compensent qu'une partie des dépenses de logement.

Centres d'hébergement d'urgence

On les appelle aussi des « foyers ». Proposés par les villes et les associations, ils accueillent gratuitement, pour une durée limitée, les personnes sans logement : certains ne sont ouverts qu'aux hommes de plus de 50 ans, ou au contraire, aux moins de 18 ans. D'autres encore sont adaptés aux femmes seules avec des enfants.

Les jeunes adultes aux premières loges du mal-logement

Les jeunes adultes, seuls ou en couple, représentent une grande partie de la population mal-logée. D'abord parce qu'ils ont plus souvent des bas salaires, sont en situation précaire (stages, CDD...) ou au chômage. Ensuite, parce qu'ils occupent des logements pour des durées courtes, et le changement de locataire est souvent l'occasion d'une hausse de loyer. Au bout du compte, de plus en plus de jeunes modestes n'ont d'autres solutions, dans les grandes villes, que la colocation ou le retour chez leurs parents.

Un bon logement, ce n'est pas seulement un toit

Être bien logé, ce n'est pas seulement dormir à l'abri. C'est aussi habiter dans un endroit que l'on aime, par exemple près de sa famille, avec assez de pièces pour recevoir ses amis, ne pas être trop éloigné des commerces et, surtout, de son travail. Beaucoup de personnes doivent faire de nombreux kilomètres pour aller travailler car se loger plus près leur coûterait trop cher.

A quand un droit au logement pour tous ?

En 2007, les députés ont voté la loi sur le Droit au logement « opposable » (la loi « Dalo »). Opposable, cela veut dire que l'Etat est, en théorie, obligé de fournir un logement à tous. Cette loi permet aux personnes vivant dans des logements insalubres ou surpeuplés d'être relogées en priorité. Malgré l'entrée en vigueur de cette loi au 1er janvier 2008, encore un gros tiers de ces ménages restait à reloger en 2014 selon le Comité de suivi du droit au logement opposable. Un effort a été fait mais on est loin d'avoir tout réglé. Cette loi est difficile à appliquer en grande partie parce que la France ne construit pas assez. Normalement, les plus grandes communes doivent proposer 25 % de logements sociaux pour les ménages modestes mais certaines préfèrent payer des amendes plutôt que de loger les plus pauvres.

Comment les grandes villes repoussent les pauvres

Salma et Jean-Pierre viennent de trouver du travail à Paris. Ils recherchent un logement pour leur famille qui compte deux enfants de 10 et 13 ans. Objectif : au minimum trois pièces d'une surface totale de 60 m². D'après les annonces, il leur faut compter entre 1 500 et 2 000 euros de loyer par mois. Et comme leurs revenus doivent être équivalents à au moins trois fois le loyer, il faudrait qu'ils gagnent au moins 4 500 euros ! A ce niveau de revenus pour ce type de famille, ils feraient partie du tiers le plus riche. Conclusion, petit à petit, il ne reste à Paris que les familles les plus riches d'un côté, et de l'autre côté, des logements sociaux ou des appartements de mauvaise qualité pour loger les plus modestes. Bien sûr, Paris est un cas à part, mais, même si les prix ne sont pas toujours aussi élevés, la situation est la même dans beaucoup de quartiers des grandes villes de France qui s'embourgeoisent.

Locataires et propriétaires : qui paie quoi ?

Il existe de grandes différences entre les locataires et les propriétaires. Les locataires paient chaque mois leur loyer ce qui réduit leur niveau de vie d'autant. Une partie des propriétaires remboursent chaque mois les emprunts faits à la banque pour pouvoir acheter. C'est un peu comme un loyer, cela diminue le niveau de vie. Avec une grande différence : c'est un investissement pour soi, même si l'on paie des intérêts à la banque. Une autre partie des propriétaires ont terminé de rembourser leurs emprunts : à la fin du mois, ils n'ont pas à payer une grande partie de la charge de logement.

Les conditions de logement se sont améliorées

Dans les années 1950, des centaines de milliers de familles s'entassaient encore dans des bidonvilles. En 1973, quatre logements sur dix ne disposent pas du confort sanitaire (WC et eau courante), contre moins de 1 % en 2013, selon l'Insee. La Fondation Abbé Pierre note que leur nombre est passé de 561 000 à 332 000 entre 2006 et 2013. Depuis le début des années 1970, la surface moyenne des logements par ménage est passée de 72 à 91 m² en 2013. Les normes de construction, d'isolation phonique ou thermique et le développement de l'habitat pavillonnaire y sont pour beaucoup. Si l'on prend du recul, les conditions de logement s'améliorent.

Pour en savoir plus :

Voir notre article : [3,8 millions de mal-logés : de quoi parle-t-on au juste ?](#)

Illustrations réalisées par Damien Roudeau et Guillaume Reynard.

[1] Voir le [21e rapport sur l'état du mal-logement en France 2016](#), Fondation Abbé Pierre, février 2016.

Emplacement :

[Accueil](#) > [Articles](#) > [Analyses](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inequalitywatch.eu/Un-toit-pour-tous>